

RAPPORT
DU GROUPE DE TRAVAIL
« CIRCUITS COURTS DE COMMERCIALISATION »

mars 2009

INTRODUCTION

A la demande du Ministre de l'agriculture et de la pêche, un groupe de travail a été constitué en janvier 2009 sur les circuits courts de commercialisation des produits agricoles. Cette initiative fait suite aux travaux des Assises de l' Agriculture au sein desquelles le groupe « Alimentation » a proposé, parmi les cinq pistes d'actions, de renforcer le lien entre producteurs et consommateurs en soutenant des actions locales. Et le plan national pour une politique de l'offre alimentaire sûre, diversifiée et durable qui en a découlé a retenu une action intitulée « recréer un lien entre producteurs et consommateurs ».

Ce thème a également été présent lors des discussions du Grenelle de l'environnement, dans le cadre du groupe « production et consommation durable ».L'augmentation de la part de produits saisonniers et de proximité figure parmi les engagements de ce Grenelle. Elle contribue au développement d'une consommation durable et responsable, au maintien de l'agriculture périurbaine, à l'amélioration de la compréhension de l'agriculture par les consommateurs et à la promotion de pratiques favorables à l'environnement.

Renforcer le lien entre le producteur et le consommateur traduit également un nécessaire renforcement du lien au territoire, même si une telle démarche n'exclut pas le développement d'autres formes de commercialisation (vente à distance). Cette approche territoriale milite par ailleurs pour le développement de synergies locales entre les différents acteurs concernés : producteurs, intermédiaires, artisans, commerçants, collectivités locales et consommateurs. Le développement des circuits courts rime donc avec le développement d'une « gouvernance alimentaire » à l'échelle des territoires.

Sans que l'on puisse généraliser l'approche, les circuits courts peuvent, pour certaines filières ou pour certains types de situations territoriales (ceintures vertes), constituer un mode de commercialisation visant à valoriser au mieux la production des agriculteurs et à les reconnaître socialement en leur permettant également de répondre à une forte demande des consommateurs. Les « circuits courts » ne s'opposent en rien aux autres modes de commercialisation puisque de nombreux producteurs utilisent les différents types de commercialisation disponibles afin de diversifier leurs débouchés. Ils constituent donc une offre complémentaire aux circuits traditionnels.

Le groupe de travail a réfléchi aux différents leviers qui pourraient être mis en oeuvre pour favoriser, développer le mode de commercialisation par les « circuits courts », notamment en permettant de lever certains freins qui peuvent être rencontrés actuellement par les différents acteurs dans l'exercice de cette activité.

L'objectif du groupe de travail était ainsi d'aboutir à un ensemble de propositions concrètes, directement opérationnelles et réalistes qui devaient être remises au Ministre avant fin mars 2009.

Ce groupe s'est réuni à trois reprises début 2009 afin :

- ◆ de dresser tout d'abord un état des lieux des initiatives locales ou nationales, à partir des réflexions menées par le Conseil Général de l' Agriculture, de l' Alimentation et des Espaces Ruraux à la demande du Ministre de l'agriculture et de la pêche ;
- ◆ de repérer les différents atouts que peut offrir ce type de commercialisation ;
- ◆ d'identifier les éventuels freins au développement de cette activité ;
- ◆ de faire des propositions visant à faciliter les activités de circuits courts.

Ce groupe de travail a rassemblé l'ensemble des acteurs concernés : Etat, organismes de recherches, collectivités territoriales, syndicats agricoles et structures ayant développé ces modes de commercialisation. La composition précise du groupe de travail figure en annexe 1 du rapport.

I – Eléments de contexte et enjeux des circuits courts de commercialisation

Qu'est-ce qu'un circuit court ?

Les circuits courts regroupent deux grands types de commercialisation :

- **la vente directe** des producteurs aux consommateurs :
 - vente à la ferme (panier, cueillette, marché à la ferme, etc...)
 - vente collective (point de vente collectif ou panier collectif)
 - vente sur les marchés (marchés de producteurs de pays, marchés paysans, marchés polyvalents)
 - vente en tournées (avec éventuellement point relais de livraison) ou à domicile
 - vente par correspondance (internet, etc...)
 - vente organisée à l'avance (AMAP)
 - accueil à la ferme (gîtes, tables d'hôtes...) avec consommation sur place des produits de la ferme

- **la vente indirecte** à travers un seul intermédiaire :
 - à la restauration (traditionnelle, collective,...)
 - à un commerçant-détaillant (boucher, épicerie de quartier, GMS, etc...)

Il peut s'agir de produits bruts ou de produits transformés.

Quelques chiffres sur les circuits courts en France :

Le recensement agricole de 2000 et les enquêtes structures de 2005 montrent que le nombre d'exploitations agricoles réalisant de la vente directe s'élevait à 88600 en 2005. **C'est-à-dire que 16,3 % des exploitations agricoles font de la vente directe, dont 47% qui transforment les produits.**

Ces exploitations, surtout de taille modeste, deviennent plus professionnelles, plus intensives en main d'oeuvre et plus économes en foncier.

Elles représentent 26,1% du total des UTA (Unité de Travail Agricole), et par conséquent une part importante de l'emploi agricole.

La **vente directe concerne toutes les filières**, surtout celles des fruits et légumes, de l'horticulture, de la viticulture et des filières animales. 4% des fruits et légumes achetés le sont en vente directe, 7% si on élargit à l'ensemble des circuits courts.

Elle est plus développée dans le sud-est et dans le nord de la France, ainsi qu'en Alsace. Les points de vente collectifs se situent principalement en Rhône-Alpes.

En ce qui concerne les marchés de producteurs, **ils représentent en 2007 plus de 1 000 exploitations et 100 000 consommateurs.** Par ailleurs, il existe de nombreux marchés mixtes qui valorisent également les productions locales.

La France n'est pas le seul Etat-membre à s'être engagée dans les circuits courts. Dans de nombreux pays, les circuits courts se développent et font l'objet d'un grand intérêt (cf. annexe 2).

Enjeux des circuits courts de commercialisation :

La démarche des circuits courts de commercialisation a toujours existé mais elle tend à se développer depuis plusieurs années. Elle a pris des formes multiples, qui présentent la caractéristique commune **d'améliorer la captation de valeur au bénéfice de la production**. Parmi les typologies utilisées pour différencier les différentes formes de "circuits courts", celles faisant état de ventes directes d'une part (ventes collectives, marchés, ventes en tournée, à distance ou à domicile), de ventes indirectes d'autre part (par le biais d'un intermédiaire tel qu'un restaurateur, un commerçant) sont certainement les plus décrites et les plus claires.

Il ne s'agit pas d'opposer les circuits courts aux autres types de commercialisation ; ils sont bien au contraire complémentaires. Les circuits courts permettent à certains producteurs de diversifier leur activité agricole. Ils permettent surtout **de répondre à une forte demande des consommateurs**. Ils apportent, en effet, une réponse à une exigence sans cesse grandissante de produits de terroir, de tradition, d'authenticité restaurant le lien social entre consommateur et producteur, valorisant les qualités de fraîcheur, d'innovation et de qualité nutritionnelle des productions en question ainsi que la connaissance des produits et de leurs modes de production. Dans son approche territoriale, le circuit court permet de valoriser la production locale.

En termes de potentiel, les enjeux de ce type de commercialisation sont décrits importants, puisque, outre la captation de valeur en faveur du producteur, il permet **la réalisation d'économies sur les autres segments de la chaîne de coûts** (transports, transaction pour le commerce sur internet) et la création de valeur sur des actifs immatériels (marque, ancrage territorial, authenticité, lien social).

Les marges de progression portent, d'une part, sur l'intensification des pratiques d'achat, qui restent irrégulières, et, d'autre part, sur la progression de certaines formes de commercialisation, notamment internet et la vente par correspondance en général.

Les motivations du producteur pour commercialiser en circuits courts :

La commercialisation des produits à travers les circuits courts vise à répondre à **une attente des consommateurs** :

- recherche de produits valorisant la notion de terroir, de tradition, d'authenticité, de lien social,
- recherche d'une consommation respectant l'environnement (limitation éventuelle d'émission de CO₂, moins d'emballage-conditionnement, éco-responsabilité),
- recherche de produits non disponibles dans les circuits traditionnels de proximité (vente à distance),
- recherche d'une plus grande traçabilité,
- recherche d'une meilleure qualité gustative et nutritive.

Les circuits courts sont également un **moyen d'améliorer le revenu des producteurs**, et d'assurer la pérennité d'un grand nombre d'exploitations:

- augmentation des marges,
- paiement immédiat du producteur, voire à l'avance,
- réduction des coûts de transport,
- permettre de donner un emploi au conjoint,
- création d'emplois.

Enfin, les circuits courts permettent de diversifier l'activité des producteurs et d'avoir un contact direct avec les consommateurs, de partager et valoriser au mieux un mode de production spécifique voire des productions particulières.

Mais certains producteurs s'orientent également vers les circuits courts du fait de l'absence

d'entreprises capables de valoriser leurs produits (par exemple des productions non standardisées). Il est utile de mettre en place les synergies locales permettant à chaque acteur de répondre à la demande des consommateurs de valorisation des produits.

II – Difficultés rencontrées par les acteurs impliqués dans les circuits courts de commercialisation

Si l'intérêt économique du développement des circuits courts est réel, il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de difficultés sont mises en avant par les différentes organisations engagées dans ces démarches.

Difficultés du point de vue du producteur :

Il est souvent **difficile de proposer une offre régulière et pérenne** au consommateur qui a l'habitude de demander une régularité d'approvisionnement en volume et en diversité des produits sauf pour les ventes indirectes à travers un intermédiaire . De même, les consommateurs sont de plus en plus exigeants sur la maîtrise de la régularité et de la qualité des produits.

De plus, les activités de circuits courts mobilisent souvent **plus d'emplois** que des activités de commercialisation classique, car la charge de travail est plus importante : il faut produire et vendre, parfois transformer :trois métiers « chronophages ».

Ce type d'activité nécessite le plus souvent **des équipements coûteux** (véhicule adapté, chaîne du froid, locaux de vente et de transformation parfois, etc...).

Les producteurs estiment également **ne pas disposer d'information ou de formation adéquate** (initiale ou continue) aux métiers de la vente (savoir fixer un prix de vente, gérer un fichier clients, faire de la publicité / communication, etc...) et vis-à-vis de la réglementation sanitaire.

Les producteurs se plaignent aussi de ne **pas être en mesure de pouvoir répondre aux appels d'offre**, notamment en restauration collective, du fait des volumes souvent insuffisants.

Le lancement de l'activité circuits courts est parfois difficile à financer, qu'il s'agisse de financements privés ou publics, du fait de la **difficulté d'accès aux prêts bancaires et aux aides et prêts à l'installation d'agriculteurs**.

Certains producteurs rencontrent de nombreuses **difficultés liées aux aspects fonciers**, notamment l'impossibilité de construction de nouveaux locaux (de vente par exemple), l'impossibilité d'extension de leur exploitation, ou bien encore l'impossibilité d'acquisition d'une exploitation. Cette problématique est particulièrement rencontrée en espace périurbain ou ceinture verte.

Les producteurs souffrent également de la **faible mutualisation des informations disponibles sur ce type de commercialisation** : informations sur les démarches à suivre, sur les réseaux déjà existants, etc...

Enfin, certains membres du groupe de travail ont fait part des **difficultés rencontrées vis-à-vis des exigences sanitaires** à respecter, parfois jugées trop contraignantes.

Difficultés du point de vue du consommateur :

Les prix des produits vendus en circuits courts apparaissent parfois trop élevés pour les consommateurs. Cette affirmation est toutefois à nuancer : certaines initiatives, notamment de vente en ligne, offrent des prix inférieurs à ceux de produits similaires vendus en circuits longs.

De plus, les **consommateurs manquent d'informations** sur les circuits courts existant dans leur région ou pensent qu'ils sont réservés aux catégories socio-professionnelles supérieures et classes aisées.

Certains consommateurs jugent **les distances trop importantes** pour se rendre sur les exploitations ou les points de vente, notamment en zone rurale.

Enfin, **le choix de produits proposés est parfois insuffisant** aux yeux du consommateur et impose une remise en question de ses pratiques (suivre le rythme des saisons...).

III – Propositions de mesures concrètes ayant pour vocation le développement des circuits courts de commercialisation

Après avoir analysé les différentes pistes de réflexion avancées par les membres du groupe de travail (cf. annexe 3), des propositions concrètes visant à favoriser le développement des circuits courts ont pu être dégagées. Celles-ci peuvent être regroupées en quelques thèmes retraçant les principaux enjeux de développement de ces « circuits courts ». **Le choix a été fait de mettre en avant les propositions opérationnelles le plus immédiatement ou à court terme.** D'autres mesures plus complexes, pourront ultérieurement être approfondies.

Amélioration des connaissances sur les circuits courts et mutualisation de ces connaissances :

Les objectifs sont les suivants :

- connaître davantage les processus à l'œuvre en matière de filières courtes ;
- développer la recherche sur ces questions notamment en termes de modes d'organisation, d'extension des volumes et des surfaces, de synergies locales.

Les propositions suivantes ont été dégagées:

- La nécessité de **disposer d'un outil statistique** pour une meilleure connaissance de la réalité économique a été quasi unanime à travers notamment le recensement général agricole et le réseau d'information comptable agricole. Une restitution sous forme synthétique de ces informations statistiques pourrait également être envisagée.

- Plusieurs membres du groupe ont manifesté leur intérêt pour la **capitalisation, la communication et la valorisation des bonnes pratiques** à travers divers outils. Les travaux menés, en la matière par le Réseau rural national en lien avec les DRAAF/SRAL (services régionaux d'alimentation) permettront, en particulier, de répondre utilement à cette attente.

- **Les programmes pluri-annuels du Compte d'affectation spécial « développement agricole et rural »** (CAS-DAR) pourraient être mis à profit ; certains d'entre eux prévoient déjà des mesures dans lesquels s'insèrent les circuits courts.

- Des projets visant à soutenir des démarches associant divers acteurs sur des actions de recherche appliquée et d'innovation peuvent également être déposés dans le cadre **d'appels à projets** du CAS-DAR.

- Il est nécessaire de **développer la communication et l'information des producteurs sur les réglementations sanitaires** qui impliquent les circuits courts, notamment vis-à-vis de l'agrément sanitaire et des dérogations à l'obligation d'agrément sanitaire pour l'accès à la restauration collective par exemple.

- Une meilleure information des producteurs doit être recherchée **dans différents domaines** : possibilités et mode de fonctionnement des marchés de détail et des marchés publics, normes liées à l'accueil du public et les dérogations possibles à ces normes (en horticulture par exemple), qualifications préalables nécessaires pour pouvoir transformer certains de leurs produits (exemple : boucher, boulanger...), connaissance des différents modes de commercialisation (types de circuits, types de marché, modes d'organisation).

Amélioration de la formation des producteurs combinant trois métiers (production, transformation, vente) mais également la formation des autres acteurs :

Les objectifs sont les suivants :

- sensibilisation et formation des formateurs ;
- formation initiale/continue des agriculteurs au métier de la vente : savoir fixer un prix de vente, gérer un fichier clients, faire de la publicité / communication, savoir monter un étal, connaître les qualités nutritionnelles et organoleptiques des produits et savoir mettre en valeur les produits ;
- formation initiale/continue des agriculteurs vis à vis de la réglementation sanitaire ;
- formation vis à vis de la transformation ;
- formation vis à vis des outils collectifs ;
- formation pour une production diversifiée et saine ;
- formation des élus locaux : sensibilisation.

Les propositions suivantes ont été dégagées:

- Une **adaptation de la formation** est possible mais elle **repose essentiellement sur l'existence d'une demande locale auprès des établissements** que ce soit auprès d'un lycée agricole : il existe des modules dont le choix est laissé à l'établissement ; ou en centre de formation professionnelle pour adulte (CFPPA) : ceux ci ont la possibilité d'organiser un stage si la demande est suffisante en nombre de participants ou bien ils peuvent adapter une unité UCAR (Unité capitalisable d'adaptation régionale) d'enseignement dont le choix est laissé à l'établissement.

- Il pourrait également être envisagé, à moyen terme, dans le cadre de la formation initiale, d'**inviter des personnes représentants les « circuits courts » dans les commissions nationales spécialisées** qui discutent et travaillent sur les programmes (ces programmes étant imposés aux établissements).

- La **mutualisation entre les CFPPA** est à encourager afin que les modules/stages mis en oeuvre par certains puissent être utilisés par d'autres.

- Il serait souhaitable que soit prévu un **recensement des modules ou stages existants dans le domaine des circuits courts** afin de les faire connaître aux producteurs.

- En ce qui concerne les **collectivités locales**, il importe que les élus soient informés, voire formés sur l'existence et l'organisation des circuits courts afin qu'ils puissent les prendre en compte dans leur politique en matière de foncier, de projets territoriaux, mais également dans la gestion et le soutien des outils de transformation collectifs (notamment abattoirs). Cette sensibilisation devrait permettre une meilleure mise en cohérence, à une échelle territoriale, des différents outils de politiques favorisant le développement de circuits courts. L'intérêt que peuvent présenter les nouvelles formes de coopération associées aux territoires (SCIC notamment) devrait par exemple être diffusé.

Facilitation de l'installation de ce type d'exploitations et adaptation de l'outil de production :

Les objectifs sont les suivants :

- accès au foncier lors des installations, des successions, des agrandissements ou lors de création de locaux ;
- accès aux prêts bancaires, aux aides à l'installation ou de manière générale aux aides existantes (y compris aides à l'investissement) ;
- difficultés de formation « par alternance » pour des « hors cadre familial ».

Les propositions suivantes ont été dégagées:

- Il apparaît indispensable de **développer des référentiels technico-économiques**

sur les circuits courts afin notamment de permettre une meilleure analyse de la viabilité économique du projet d'installation dans le cadre de l'instruction des dossiers par les banques, mais aussi lors des demandes d'aide à l'installation. Ce référentiel permettra également une meilleure information des conseillers intervenant auprès des candidats à l'installation pour définir le plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

- Il faut que la **dimension « circuits courts » puisse être intégrée dans le PPP** : il serait souhaitable que soit recensé, parmi le vivier des conseillers PPP, un spécialiste des questions relatives aux circuits courts.

- Il est également nécessaire d'**améliorer l'information sur les aides ou financements existants** que les producteurs et les autres acteurs locaux connaissent parfois mal :

- aides cofinancées (Etat et Union européenne) : Dotation Jeunes Agriculteurs, Prêts Bonifiés, mesures 121 C (dispositifs régionaux complémentaires d'aides à la modernisation) et 311 (diversification vers des activités non agricoles) du PDRH (programme de développement rural hexagonal)
- aides PIDIL (programme pour l'installation et le développement des initiatives locales) ;
- micro-crédits.

- Il serait souhaitable que **lors de l'élaboration des documents d'urbanisme**, les circuits courts soient pris en compte. Il pourrait être envisagé une incitation à la mise en oeuvre des dispositifs permettant de protéger les terres agricoles tels que les ZAP (zone agricole protégée), les PAEN (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbain) ou par la généralisation des SCOT (schémas de cohérence territoriaux).

- Il pourrait être envisagé de mettre en place **un conseil en organisation**, notamment sur la mutualisation de matériel ou de locaux de commercialisation : expériences innovantes à tester (appel à projet CAS-DAR).

Mode d'organisation et communication :

Les objectifs sont les suivants :

- représentativité au niveau national ;
- mutualisation des informations / réseaux existants ;
- développer la capacité à proposer une gamme variée de produits sur la durée ;
- information des consommateurs sur les circuits courts existants dans leur région ;
- faciliter les accès aux appels d'offre (volumes proposés souvent trop faibles).

Les propositions suivantes ont été dégagées:

- Il apparaît nécessaire d'**améliorer la représentation des acteurs des circuits courts au niveau national**.

- Il importe que le présent rapport et le plan d'action qui sera mis en place **soient déclinés**, au niveau régional, par le biais des DRAAF. Cette animation par les DRAAF permettrait de renforcer l'approche à l'échelle d'un territoire (échelle régionale ou infra régionale) des circuits courts de commercialisation. Cette animation des DRAAF pourrait notamment s'exercer dans le cadre de la mise en oeuvre du « plan alimentation » au niveau régional dont l'action n°6 consiste à « créer du lien entre producteurs et consommateurs ».

- **Une charte sur les « circuits courts »** pourrait être élaborée entre les différents acteurs, en vue notamment de préciser la définition des circuits courts et réfléchir à un ensemble de dispositions communes. Cette charte « cadre », pourrait être déclinée, adaptée et complétée en fonction des spécificités des différents territoires.

- **L'information et la communication vis à vis des consommateurs, des éventuels intermédiaires et vis à vis des élus** doivent être développées, notamment concernant les notions de saisonnalité, d'accessibilité et de praticité des produits (en particulier pour les consommateurs à petit budget) et ceci en lien avec les projets conduits dans le cadre du plan d'action pour une politique de l'offre alimentaire sûre, diversifiée et durable...

- Il faut **mutualiser l'offre et les expériences réussies**, notamment en termes d'accès aux marchés publics (conforme au code des marchés publics).

CONCLUSION

Les premières conclusions du groupe de travail peuvent permettre d'envisager la mise en oeuvre de mesures selon un échéancier raisonnable. Ces mesures devront permettre de mieux faire connaître et de développer les activités de « circuits courts ».

Etant donné la richesse des propositions du groupe de travail et la forte implication de l'ensemble des acteurs, l'intérêt et la pertinence de réunir ces acteurs à fréquence régulière, dans le cadre d'un groupe de suivi, sont soulignés afin de suivre la mise en place des mesures qui seront retenues par le Ministre, et éventuellement de proposer de nouvelles pistes de réflexions.

Le groupe de travail national sur les circuits courts de commercialisation pourrait, dans le cadre du suivi des mesures retenues, être tenu informé des travaux animés par les DRAAF et des actions entreprises dans le cadre du Réseau rural national ayant trait aux circuits courts.

ANNEXE 1

Liste des participants au groupe de travail **« circuits courts de commercialisation »**

- FNSEA
- Confédération paysanne
- Coordination rurale
- Jeunes Agriculteurs
- APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture)
- Fédération des Parcs Naturels Régionaux
- FNCIVAM (Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural)
- FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique)
- IRABE (Institut de Recherche en Agriculture Biologique pour l'Europe)
- Coop de France
- Réseau des AMAP (Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne) d'Ile-de-France
- CREAMAP (Centre de Ressources pour l'Essaimage des AMAP)
- Collectif Ville Campagne
- Terres en Villes
- Réseau Cocagne
- Trame
- CGAD (Confédération Générale de l'Alimentation en Détail)
- FNPFP (Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières)
- Légumes de France
- UNFD (Union Nationale des syndicats de détaillants en fruits, légumes et primeurs)
- CDR 3A (Centre de ressources agroalimentaire et alimentation) EPL La Roque / Plate-forme technologique "Viandes et Salaisons »
- Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir
- CLCV (Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie)
- INRA (Institut national de Recherche Agronomique)
- INRETS (Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité)
- CEMAGREF
- ENESAD (Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon)
- ESA Angers – programme PSDR Liproco
- AMF (Association des Maires de France)
- ARF (Association des Régions de France)
- ADF (Assemblée des Départements de France)
- AdCF (Assemblée des Communautés de France)
- Groupement des DDAF
- Groupement des DRAF

- Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi / DGCCRF / sous-direction D
- Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire / Commissariat général au développement durable
- Ministère de l'agriculture et de la pêche / CGAAER : Dominique FABRE et Pierre TEXIER
- Ministère de l'agriculture et de la pêche / DGER / SESRI
- Ministère de l'agriculture et de la pêche / DGAL / SA / SDSSA / Bureau des établissements de transformation et de distribution
- Ministère de l'agriculture et de la pêche / DGAL / SA / SDQA / Bureau de la nutrition et de la valorisation de la qualité des aliments
- Ministère de l'agriculture et de la pêche / DGPAAT / SPA / SDPM / Bureau des fruits et légumes, de l'horticulture et des productions végétales spécialisées
- Ministère de l'agriculture et de la pêche / DGPAAT / SFRC / SDDRC / Bureau de l'aménagement des territoires et du développement agricole

ANNEXE 2

Initiatives « circuits courts » dans d'autres Etats et chiffres clés

ETATS-UNIS :

Aux États-Unis, le nombre de marchés de producteurs y est passé de 1785 en 1994 à 4500 en 2007 et les ventes rapportent 1 milliard de dollars par an. En 2007, selon Alliance PEC, un des réseaux coordinateurs français, près de 1700 exploitations et 500 000 consommateurs étaient concernées par ces formes de commercialisation aux États-Unis.

JAPON :

Au Japon, du fait de la diversification de la demande des consommateurs, des circuits alternatifs de commercialisation des produits alimentaires se sont développés de manière importante depuis quelques décennies. Les grossistes, qui distribuaient 82% des fruits et légumes frais en 1990, n'en distribuaient ainsi plus que 65% en 2005.

Les marchés de producteurs agricoles (points de vente directe) sont devenus un circuit de distribution alimentaire important. D'après le recensement agricole effectué par les pouvoirs publics en 2005, il en existe 13 538 dans tout le Japon.

ESPAGNE :

Différentes initiatives « circuits courts » se sont déjà concrétisées en Andalousie comme l'ouverture de supermarchés de proximité gérés directement par des producteurs, l'implantation de marchés ou petites boutiques, ou encore l'approvisionnement du service de restauration d'un hôpital à Grenade.

ALLEMAGNE :

Selon le Ministère fédéral de l'agriculture, 30 000 à 40 000 agriculteurs vendent directement leurs produits à la ferme, soit 6 à 8 % des exploitations.

PAYS BAS :

Il existe un site internet « Les Amis de la Campagne », initiative soutenue par les organisations agricoles, sur lequel le « plattelandsgids » (guide de la campagne) recense 1468 exploitations agricoles actives dans les circuits courts, souvent en combinaison avec d'autres activités. Les « Landwinkel » (magasins ruraux) regroupent environ 70 exploitations équipées d'un magasin à cette enseigne, et dispose d'un site internet www.landwinkel.nl pour la promotion des produits et pour que les consommateurs trouvent facilement les magasins existant dans leur province. L'association « Van Eigen Erf » (« depuis la cour de ferme ») a été créée en 2003 pour promouvoir la vente directe à la ferme de produits biologiques aux consommateurs locaux. Le site internet www.vaneigenerf.nl permet de repérer sur une carte de la région les exploitations biologiques affiliées proposant des produits en direct, et les points de retrait de produits biologiques commandés auprès de magasins en ligne. Un lien permet d'accéder à une page d'information et au site internet de chacune de ces exploitations, au total 50 aux Pays-Bas et 2 en Belgique.

AUTRICHE :

Un cahier des charges a été élaboré conjointement avec les associations de consommateurs et le Ministère de l'agriculture. Il apporte aux consommateurs 6 garanties :

- d'origine : les produits sont issus de la ferme,
- de transformation à la ferme, traçabilité,
- de savoir-faire : les agriculteurs ont reçu une formation initiale et suivent une formation continue,
- sanitaire : respect de la réglementation,
- de qualité : grâce à un système d'assurance qualité,

- de conseil : le producteur accorde également des conseils à ses clients.

Les entreprises qui s'engagent dans cette démarche peuvent apposer sur leurs produits le logo « Gutes vom Bauernhof » (approximativement « les bons produits de la ferme »).

Il existe également une base de données répertoriant les fermes, marchés fermiers et magasins fermiers pratiquant la vente directe et souscrivant à cette démarche qualité. Début 2009, on recense près de 1 700 exploitations agricoles, 376 marchés fermiers et 282 magasins de produits fermiers dans cette base de données, répartis sur l'ensemble du territoire autrichien.

ANNEXE 3

Pistes de réflexion proposées par les membres du groupe de travail

Terres en Villes	Aider le développement des projets intégrés locaux en faveur des circuits courts et les capitaliser	Amélioration de la connaissance et des références techniques des circuits courts
	Faire évoluer la législation du code des marchés publics afin de mieux faire valoir la préférence locale pour les produits de qualité de proximité	Améliorer les conditions de développement de la demande
	Adapter les législations et normes sur les organisations de producteurs et les outils de production, de transformation et de commercialisation aux conditions spécifiques de la production fermière et périurbaine	Adapter les réglementations aux mode de circuits courts
	Rendre obligatoire le zonage au 50 000ème des espaces agricoles, forestiers et naturels dans les SCOT et aider la mise en place de périmètres de protection en faveur des espaces agricoles et naturels périurbains pour protéger les terres agricoles	Protéger le foncier agricole
CREAMAP France	Reconnaissance de l'agriculture en AMAP et de l'agriculture locale comme mode d'écoulement des productions en circuits courts	Reconnaissance du partenariat local producteur-consommateur (AMAP)
	Protéger le foncier agricole : que chaque collectivité territoriale doit préserver au minimum la surface agricole nécessaire à l'auto suffisance alimentaire de son territoire	Protéger le foncier agricole par le caractère d'utilité publique des terres nourricières
	Préserver les équipements collectifs de proximité (abattoirs, moulins...) vitaux pour les petites fermes	Préserver les équipements collectifs
	Mise en place de formations agricoles spécifiques au système de type AMAP et de formation via un stage longue durée sur une exploitation référente (gage de succès des installations en AMAP, principe du parrainage ou du tutorat).	Améliorer l'accès à une formation adaptée
	Aide des collectivités territoriales pour les actions participant à la qualité et au maintien des paysages ou des actions indépendantes de la fonction productive	Soutien des collectivités territoriales aux producteurs pour leur fonction environnementale.
	Aides à l'installation et à l'équipement des jeunes agriculteurs	Amélioration de l'accès au parcours d'installation

	Aide financière à l'essaimage (défraiement des actions d'essaimage concernant les déplacements et le temps consacré au parrainage d'agriculteurs)	Soutenir l'essaimage des producteurs en circuits courts
INRA – JB TRAVERSAC	Développement des formations en logistique par des modules de formations professionnelles et de formations initiales dans les LPA et CFA	Améliorer l'accès à une formation adaptée
	Favoriser la diffusion des technologies de production fermière par une réorganisation de la communication sur les compétences de l'enseignement agricole	Améliorer l'accès à une formation adaptée
	Améliorer l'information statistique en intégrant un volet spécifique « circuits courts » au questionnaire d'enquête du prochain « recensement agricole » et formater les formulaires de saisie du RICA pour pouvoir dissocier dans les comptabilités d'exploitations les valeurs ayant trait aux circuits courts	Amélioration de la connaissance et des références techniques des circuits courts
AdCF	Promouvoir les relations entre professionnels et responsables des collectivités territoriales en vue de traiter des questions de la régulation de l'utilisation du foncier et de développer une consommation locale de produits issus d'une agriculture de proximité	Favoriser les partenariats Producteurs / collectivités locales
	Soutien financier des actions locales par le biais de l'axe 3 du FEADER	Améliorer l'accès aux aides financières existantes (FEADER)
	Communication régionale ou nationale pour illustrer les bonnes pratiques	Amélioration de la connaissance et des références techniques des circuits courts
INRA Montpellier – Y Chiffolleau	Susciter et accompagner le développement de l'approvisionnement des cantines scolaires en productions locales (30% de produits achetés en direct et en région pour 2012)	Améliorer les conditions de développement de la demande et la structuration de l'offre
	Formaliser, au sein de l'INAO, un groupe de travail chargé de réfléchir aux conditions et enjeux d'un signe de qualité lié à la proximité et au développement de communications sur le thème « manger local ».	Formalisation de la démarche « circuits courts »
	Réfléchir à un cahier des charges et des conditions juridiques, réglementaires permettant de conventionner des producteurs et organisations de producteurs pour l'approvisionnement direct des banques alimentaires et le soutien alimentaire aux populations défavorisées	Amélioration de l'organisation des circuits courts et élargissement de la demande
	Appuyer la mise en réseaux des recherches et travaux développés dans les différentes régions à travers un fonds spécifique permettant des échanges au niveau national (via RMT, PNDA), la mise en place d'observatoires régionaux (via CASDAR) et un appel d'offres de recherche fléché sur ce thème (en lien avec ANR)	Amélioration de la connaissance et des références techniques des circuits courts

	Il faut mutualiser l'offre et les expériences réussies, notamment en termes d'accès aux marchés publics et atteindre des consommateurs exclus de ces systèmes de vente ou peu sensibilisés. Les cantines scolaires dépendant de l'enseignement agricole et les exploitations des lycées agricoles pourraient être encouragées à montrer l'exemple en matière d'organisation de circuits courts de proximité.	
Parcs Naturels Régionaux de France	Améliorer la connaissance des circuits courts pour construire un argumentaire solide sur les finalités de leur développement et pouvoir évaluer l'impact des politiques mises en œuvre pour les promouvoir	Amélioration de la connaissance et des références techniques des circuits courts
	Organiser l'offre de produits de masse : - en favorisant l'installation, l'accès au foncier, en améliorant la formation et en adaptant les normes de qualité (en particulier sanitaire) ; - en aidant le développement d'outils d'incitation à la conversion vers des pratiques durables (MAET...) ; - en favorisant l'organisation collective des agriculteurs et la structuration des circuits courts de distribution (approvisionnement de la restauration collective à développer)	Améliorer l'organisation de l'offre
	Préciser le rôle des collectivités dans l'émergence de systèmes alimentaires durables	
CIVAM	Faciliter l'accès aux moyens de productions : - par une politique foncière adaptée (mise en place dans les SAFER d'outils d'observation et d'intervention pour le transfert de terres dans des circuits adaptés aux circuits courts, préemption pour l'installation, sécurisation réglementaire de fermes jouant le rôle de couveuse d'activités) ; - par l'accès aux financements (mesures 121, 311, 312 du FEADER), par une mobilisation des collectivités pour des démarches territoriales innovantes (LEADER)	Amélioration des conditions d'installation
	Développement d'une offre de formation accessible par le biais des CFPPA et mobilisation des outils financiers du FEADER pour la formation (mesures 111 et 331) et accompagnement des projets	Améliorer l'accès à une formation adaptée
	Amélioration de l'organisation des circuits courts à l'échelle territoriale : - Soutien à l'expérimentation, au développement et à la mutualisation de démarches intégrées à l'échelle des territoires ; - soutien financier à des actions concertées en matière de regroupement de l'offre et d'outils de transformation ; - adaptation des marchés publics pour la mise en œuvre de clauses visant à territorialiser les approvisionnements ; - mise en place d'études sur l'intérêt de marques ou signes distinctifs territoriaux	Amélioration de l'organisation des circuits courts

	Amélioration de la connaissance des circuits courts : <ul style="list-style-type: none"> - constitution d'indicateurs de développement durable adaptés aux circuits courts ; - constitution de données fiables et territorialisées sur la vente directe et les circuits courts ; - identification des projets de circuits courts dans les données statistiques sur l'installation du CNASEA 	Amélioration de la connaissance des circuits courts
Fantine OLIVIER – Programme PSDR Liproco	Sensibilisation des consommateurs et des collectivités locales en matière de circuits courts	Améliorer la communication sur les circuits courts
	Amélioration de l'information relative aux circuits courts (statistiques agricoles spécifiques, financement d'études)	Amélioration de l'information sur les circuits courts
	Favoriser la mutualisation des connaissances sur les circuits courts	Améliorer la diffusion des connaissances sur les circuits courts
TRAME	Mise en place d'un réseau d'experts pour accompagner la mise en œuvre de la réglementation, en particulier la réglementation sanitaire	Accompagnement en formation des producteurs intégrés dans les démarches circuits courts
	Accompagner le développement de la production en circuits courts par : <ul style="list-style-type: none"> - la mutualisation et le partage d'expériences ; - des formations et la qualification des porteurs de projet ; - le développement de réseaux d'accompagnement des producteurs. 	Améliorer la formation et l'accompagnement
	Favoriser l'émergence de partenariats locaux : <ul style="list-style-type: none"> - en valorisant les opportunités de sous traitance avec les filières locales existantes ; - en développant les points de vente collectifs ; - en créant des structures locales pour fournir la restauration collective ou gastronomique(mutualisation des moyens logistiques). 	Améliorer l'organisation des circuits courts à l'échelle du territoire
	Apporter un soutien financier à l'élaboration de projets, à l'accompagnement des investissements et à l'installation	Accompagnement du montage du projet
	Soutien à la transmission des exploitations par le biais de mesures fiscales ou financières	Amélioration des conditions de transmission des exploitations
	Favoriser la cession de terrains à des agriculteurs qui veulent développer un activité de vente en circuits courts	Amélioration des conditions de transmission des exploitations
	Protéger le terme « fermier » par la publication d'un décret fermier	

MEEDDAT	Mise en place d'une identification des produits de saison	Améliorer l'information sur les produits
	Mise en place d'un affichage environnemental sur les produits	Améliorer l'information sur les produits
	Rénover le dispositif d'installation des agriculteurs pour ouvrir l'accès à des producteurs et démarches de production commercialisation atypiques	Améliorer les conditions d'accès à l'installation
	Privilégier les démarches territoriales	
IRABE	Améliorer l'accès au foncier : - zone péri-urbaine : sensibilisation des collectivités territoriales à la réservation de zones agricoles aux abords des villes pour les producteurs « circuits courts » - SAFER : contrôler la transparence, l'application des délais dans la diffusion de la publicité et des appels à candidature pour que tous les candidats soient équitablement informés / diffuser un message fort sur la volonté d'encourager le nouveau profil d'installation en « circuits courts » et petite surface, et crédibiliser ainsi, vis-à-vis des SAFER, des collectivités et des banques, l'attribution de terres à ce nouveau profil	Améliorer les conditions d'accès à l'installation
	Améliorer l'accès à la formation des personnes non issues du milieu agricole ou des « cotisants solidaires », exclus du financement à la formation.	Améliorer l'accès à une formation adaptée
	Reconnaissance des producteurs en AMAP en tant que mode de production spécifique par contrat de partenariat agriculteur-consommateur	Labellisation des démarches circuits courts
	Différentiation des normes sanitaires de production, de transformation et de commercialisation pour les producteurs engagés spécifiquement en circuits courts	
CEMAGREF	Elaborer des contrats types d'approvisionnement pour la restauration collective, élaborés de manière concertée entre administration / organisations professionnelles / associations.	Amélioration de la structuration économique des circuits courts
	Lutter contre les utilisations abusives de la dénomination de circuits courts grâce à une définition adaptée, voire élaboration d'une charte ou une labellisation.	Labellisation des circuits courts et lutte contre les utilisations abusives
	Encourager l'utilisation d'internet pour accompagner le développement de la vente directe par des formations	Amélioration de la communication sur les circuits courts
FNSEA	Mise en place d'une charte des services publics : les services publics dans les régions et départements s'engageraient par cette charte à apporter un réel soutien dans le montage des projets de circuits courts	Amélioration de la structuration économique des circuits courts

	Protection de l'utilisation des appellations « fermiers » et « produit de la ferme »	Labellisation des circuits courts
	Soutien des agriculteurs inscrits dans cette démarche, sous la forme par exemple d'un crédit d'impôt	
AMAP-IdF	Accès au foncier : imposer une capacité de production vivrière (sur le modèle de la loi SRU) et assurer une meilleure représentativité de la société civile dans les instances décisionnaires (CDOA, ...)	Amélioration de la prise en compte des circuits courts dans le parcours d'installation
	Formation et accompagnement : aider au développement de dispositifs pour accompagner les porteurs de projet durant leurs premières années de production	Amélioration de la formation
	Recherche : organiser la consolidation opérationnelle, la vulgarisation et la diffusion des expérimentations en agro-écologie	Améliorer la diffusion et la mutualisation des connaissances
FNAB	Cadre fiscal adapté, aides à l'installation, aides PAC y compris sur les petites surfaces,...	Amélioration de l'accès aux aides existantes
	Protection juridique des termes utilisés (paniers, proximité, fermiers...)	Identification des acteurs
	Favoriser les synergies entre les acteurs : société civile / collectivités / monde agricole, création de lieux de dialogues, mutualisation des expériences, favoriser l'implantation d'outils de transformation localement	Améliorer la structuration économique des circuits courts
	Favoriser l'accès au foncier : meilleure représentation dans les instances décisionnaires (CDOA,...) ; préserver les terres fertiles ; incitation des fermes à céder quelques hectares à un jeune qui s'installe	Amélioration du parcours à l'installation
	Formations : parrainage / tutorat ; développer les parrainages et les expériences de fermes tests particulièrement adaptés au « Hors cadre familial » ; fonds de rémunération pour les reconversions professionnelles ; mutualisation des expériences ; développer des références technico-économiques	Amélioration de la formation
	Veille des textes réglementaires en préparation afin d'agir en amont pour limiter certains freins	
	Les réglementations filières sont bien souvent un frein au développement des circuits courts : exclusion des producteurs des OP, difficulté d'accès à des petits contingents de mouture, attente du décret donnant une dérogation au petit moulin écrasant moins de 300 Q de farine par an, interdiction de commercialiser des produits issus des certaines variétés...	
	Développer les parrainages et les expériences de fermes tests particulièrement adaptés au « Hors cadre familial ».	

	Simplifier les procédures administratives d'appel d'offres.	
	Développer les formes d'organisation collective et les structures juridiques de l'économie sociale et solidaire pouvant impliquer davantage les acteurs du territoire (ex. Société Coopérative d'Intérêt Collectif qui permet d'associer producteurs, transformateurs, collectivités locales, Parcs Naturels Régionaux, consommateurs...);	
	Dans le cadre des marchés publics un droit de préférence est accordé aux structures coopératives et sociales : les SCIC entre autres ont été oubliées de ce droit de préférence	
Agrosup Dijon (ENESAD) – INRA D. Capt	Améliorer la connaissance de l'offre : caractériser les exploitations, améliorer la statistique agricole (RGA, RICA)	Amélioration de la connaissance des circuits courts
	Soutenir les travaux de recherche visant à améliorer la connaissance de l'efficacité économique, environnementale et sociale comparée des différents systèmes et formes d'organisation (individuelle et collective) en fonction des caractéristiques des produits et des circuits de commercialisation.	Amélioration de la connaissance des circuits courts
	Favoriser la mise en réseau pour mutualiser et produire les références technico-économiques nécessaires aux porteurs de projets et à ceux qui les accompagnent dans leur démarche : expertise, études de marché...	Amélioration de la diffusion des références technico-économiques sur les circuits courts
Coordination Rurale	Rehausser les seuils de chiffre d'affaires des activités accessoires (pour être accessoire et ne pas être imposé au BIC, l'activité commerciale de l'exploitation ne doit pas dépasser 30% du CA ou 50000€)	
	Participation des collectivités territoriales aux investissements nécessaires par les circuits courts (et imposés par les normes sanitaires)	Soutien des collectivités territoriales aux producteurs
	Soutien des abattoirs de proximité et autorisation des abattoirs mobiles	
	Amélioration l'information sur les formations (qui existent déjà), recensement des formations, élaboration d'un guide opérationnel à la disposition des agriculteurs (expliquant notamment les aides et les formations dont ils peuvent disposer)	Amélioration de la formation Amélioration de la communication sur les circuits courts
	Simplification des formalités pour les employeurs, allègement de charges patronales à l'embauche, modification du statut du conjoint collaborateur, extension du système de remplacement aux activités « circuits courts »	
	Permettre la vente de l'huile végétale brute en tant que combustible ou carburant	

	Maintenir le groupe de travail en groupe de suivi chargé d'évaluer et d'améliorer les circuits courts	
APCA	Disposer d'outils statistiques plus précis : faire évoluer le RGA et le RICA	Amélioration de la connaissance des circuits courts
	Faire un état des lieux des produits et mode de commercialisation existants et diffuser ces informations au niveau national	Amélioration de la communication sur les circuits courts
	Alléger les contraintes tout en maintenant l'exigence sanitaire (qui doit rester la même pour tous les produits mis sur le marché)	
	Développer les outils de transformation : ateliers collectifs, abattoirs mobiles,...	
	Mettre en place un module de formation en lycées agricoles pour la formation initiale + sensibilisation en formation continue (formation incluant la transformation)	Amélioration de la formation
	Permettre le regroupement de l'offre de proximité pour répondre aux appels d'offre en matière de restauration collective	Améliorer l'organisation de l'offre
CGAD	Mettre en place un groupe de travail réunissant les agriculteurs et artisans-commerçants-restaurateurs en vue de construire des partenariats terrain	
	Maintenir des exigences en termes d'hygiène identiques quels que soient les opérateurs	
	Stimuler les circuits courts, liant clairement l'agriculture à l'identité des territoires. Ces circuits courts concernent l'agriculture, mais aussi l'artisanat de transformation et la distribution locale dont les intérêts sont liés.	
	Développer des circuits courts directs (producteurs consommateurs) ne doit donc pas fragiliser une économie locale qui existe et qui se maintient grâce à la présence de l'ensemble des acteurs.	
	Nécessité de recréer du lien entre producteurs et consommateurs, mais cette démarche doit se faire en partenariat avec les autres professionnels sur un territoire et dans le respect des différents acteurs.	
Confédération Paysanne	Identifier les producteurs « circuits courts » au regard de la définition du producteur fermier	
	Améliorer les dispositifs d'accès au foncier (expertiser d'autres statuts, exemple entrepreneur-salarié ; élaborer des référentiels technico-économiques dans le cadre des PPP)	Amélioration du parcours à l'installation
	Améliorer les synergies locales (acteurs, collectivités, administrations)	Favoriser les partenariats producteurs / collectivités

		locales
	Adapter les normes sanitaires et/ou commerciales des produits en fonction des volumes mis en marché	
Jeunes Agriculteurs	Veiller à ne pas mettre en opposition les circuits courts avec les autres modes de commercialisation	
	Préserver et améliorer la valorisation par les producteurs de leurs productions	
	Réfléchir à une marque qui permettrait aux consommateurs d'identifier les produits français	Amélioration de la communication sur les circuits courts
	Pérenniser les outils de transformation (éventuel soutien des collectivités territoriales)	
	Simplifier les normes sanitaires et les normes de commercialisation et améliorer l'information sur ces normes (guides de bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principes HACCP)	
	Clarifier le statut des groupements de commercialisation	
	Développer la formation sur les circuits courts (initiale et continue)	Amélioration de la formation
UNFD	Généraliser les marchés de détail faisant l'objet d'un partenariat entre les commerçants et les producteurs dans le cadre d'une charte déterminant les droits et les devoirs des deux parties. Une communication mettant en valeur ce partenariat pourrait être mis en place.	
	Incitations à l'approvisionnement des commerçants spécialisés en fruits et légumes auprès de producteurs locaux	
	Développer un partenariat entre producteurs et détaillants pour construire des « offres dédiées » avec une marque commune pour identifier l'offre de cette filière.	
	Promouvoir la consommation de produits saisonniers	
	Mise en place d'une charte de « bonnes pratiques » des circuits courts récapitulant les règles élémentaires en matière de sécurité, de conformité des produits, de traçabilité et d'information du consommateur.	
Coop de France	Possibilité de gestion collective des circuits courts par les producteurs (magasin collectif de vente des produits de la coopérative ou des produits fermiers des adhérents, utilisation de la coopérative et de ses équipements pour la transformation des produits puis reprise des produits en vente directe par les producteurs)	
	Mutualiser les moyens afin de constituer une gamme de produits adaptée aux différents marchés de proximité (restauration collective, etc...)	

	Ne pas opposer les circuits courts aux autres types de commercialisation : rechercher les complémentarités	
	Mieux faire connaître le fonctionnement des ateliers collectifs et améliorer la formation initiale et continue, ainsi que les dispositifs d'appui-conseil	
	Développer des référentiels technico-économiques pour évaluer la performance économique des exploitations	